

BUREAU du Te61
Jeudi 16 mai 2024 / 14h30

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean LECLERC, Jean-Louis MARIE, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Valérie CHESNEL, Gérard FOURRÉ, Jean-Pierre MARTIN et Henri LEROUX.

Pouvoir : Henri LEROUX donne pouvoir à Daniel BIGEON.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Louis AVICE, Juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Hélène TESSON ingénieure photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Christine THUILLIEZ.

Monsieur le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et le pouvoir.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

1. Reliquats et réattribution (vote)

Les reliquats des dernières années sont présentés :

Année	Commune	Lieu-dit	HT	TTC
2021	RANES	La Boussardière	- 17 191,28 €	- 20 629,54 €
2021	DOMFRONT EN POIRAIE	Rue Notre Dame	- 4 500,74 €	- 5 400,89 €
2022	FLERS	Rue Jacques Durmeyer - Rue du Parc - Rue de la Fonderie	- 61 158,84 €	- 73 390,61 €
2022	TINCHEBRAY	Rue de Domfront / rue de la Géole	- 39 417,32 €	- 47 300,78 €
2022	ARGENTAN	Quartier des trois croix - ETUDE	- 33 250,00 €	- 39 900,00 €
2022	BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE (Commune déléguée de Saint-Michel-des-Andaines)	Lotissement - L'être Marin	- 7 100,83 €	- 8 521,00 €
2023	SAI	Le Bourg Tranche 2	- 79 428,33 €	- 95 314,00 €
2023	LA FERTE EN OUCHE (Commune déléguée de Gauville)	Lotissement Le Val Coulé	- 57 966,17 €	- 69 559,40 €
2023	LA ROCHE-MABILE	La Haute Ville	- 48 917,89 €	- 58 701,47 €
2023	COURTOMER	Rue Fillatre (demande d'effacement)	- 28 795,83 €	- 34 555,00 €

2023	AUNAY-LES-BOIS	Chambillon - la Haute Folie	- 23 023,33 €	- 27 628,00 €
2023	PUTANGES-LE-LAC (Commune déléguées de Les Rotours)	Les Acres	- 11 527,17 €	- 13 832,60 €
2023	SEVRAI	La Croix Claire	- 10 426,71 €	- 12 512,05 €
2023	LA LANDE PATRY	RD924 - AMENAGEMENT	- 9 638,53 €	- 11 566,23 €
2024	DAMIGNY	Rue de Bellevue (étude) travaux 2025	- 20 833,33 €	- 25 000,00 €
2022	ST GEORGES DES GROSEILLERS	Rue de la Rainette,	15 833,33 €	19 000,00 €
2023/2024	PERROU	Route de la Foret - tranche 2	33 333,33 €	40 000,00 €
2022	TESSE FROULAY	Le Bourg	34 925,72 €	41 910,86 €
2024	TANQUES	Le Bourg	20 000,00 €	24 000,00 €
2023/2024	ARGENTAN	Quartier des Trois Croix – Tranche 2	342 500,00 €	411 000,00 €

Le tableau ci-dessus révèle 543 811 € TTC de reliquat, (dotations non utilisées) pour un besoin financier de 535 910 € TTC.

Les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.

2. Subventions du FACE

Les subventions 2024 du FACE connaissent une baisse de 10 % par rapport à l'année 2023, soit un total de 1 038 000 € TTC de travaux en moins :

- Renforcement : - 241 400 €,
- Sécurisation : - 490 600 €,
- Effacement : + 40 000 €.

Cette baisse s'explique par la création d'une sous-enveloppe FACE intempéries, dans l'enveloppe globale des subventions FACE.

Le Te61 investit 962 400 € TTC de travaux de sécurisation sur fonds propres. La dotation complémentaire du FACE intempéries, d'un montant de 930 000 €, génère 1 328 571 € TTC de travaux supplémentaires. Ainsi le manque d'investissement s'élève à 366 571 € TTC.

En février, les travaux de sécurisation ont été répartis comme suit entre les différents lots :

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12	total
Sécurisation	372 716,33 €	462 107,91 €	152 363,22 €	568 141,13 €	568 343,15 €	342 989,97 €	373 271,04 €	358 350,20 €	428 539,30 €	284 166,81 €	97 203,96 €	451 806,97 €	4 860 000,00 €
Intemperie TTC		231 608,40 €	- €	111 703,20 €	297 054,00 €	- €	- €	42 873,60 €	217 593,60 €	409 738,80 €	- €	18 000,00 €	1 328 571,60 €
Reste pour sécu	372 716,33 €	230 499,51 €	152 363,22 €	456 437,93 €	271 289,15 €	342 989,97 €	373 271,04 €	315 476,60 €	210 945,70 €	- 125 571,99 €	497 203,96 €	433 806,97 €	3 531 428,40 €
Complement intemperies	- €	69 731,58 €	- €	33 631,08 €	89 435,64 €	- €	- €		65 512,07 €	141 689,62 €	- €		400 000,00 €
Solde Sécurisation TTC après complément	372 716,33 €	300 231,09 €	152 363,22 €	490 069,02 €	360 724,80 €	342 989,97 €	373 271,04 €	315 476,60 €	276 457,77 €	16 117,63 €	497 203,96 €	433 806,97 €	3 931 428,40 €

Il est proposé d'ajouter 400 000 € TTC répartis sur les lots bénéficiant du face intempéries pour combler le manque d'investissement en sécurisation.

Les membres du bureau syndical acceptent de présenter cette modification pour délibération des membres du bureau en mai et décision modificative en réunion du comité syndical.

Force et de constater que des transformateurs électriques ne sont pas entretenus par Enedis. Le Te61 pourrait s'en occuper, via les entreprises attributaires du marché ER, si un fonds FACE « Entretien » est mis en place.

3. Dossier ombrières

La SEM Éner61, dont le Te61 est actionnaire, a créé une SAS « Orne Ombrières » afin de développer différents projets d'ombrières sur le territoire. Les projets acceptés en comité de pré-sélection sont présentés aux membres du bureau syndical pour information (*voir annexe n°1 ci-jointe*).

4. Achat d'énergie protocole

Le Territoire d'Énergie Orne est coordinateur d'un groupement d'achat d'électricité sur le département de l'Orne. Les membres de ce groupement ayant constaté depuis le 1^{er} janvier 2023 de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par le fournisseur EDF, détenteur du marché, un protocole d'accord a été établi entre les parties en compensation.

Dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat ce protocole prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement qui sera répartie entre l'ensemble des membres actifs du groupement. Cependant, pour obtenir cette indemnisation, il faut impérativement que tous les membres acceptent par délibération. A défaut aucune contribution financière ne sera accordée.

Les membres du bureau acceptent de présenter le protocole au comité syndical.

5. Dossier Fonds Vert et Lum'ACTEE

Nouveaux dossiers Fonds vert 2024

Les communes ayant transféré la compétence éclairage public après le dépôt du dossier Fonds vert l'année dernière ne peuvent pas bénéficier de la l'accompagnement du fonds vert 2023.

Ainsi il est proposé de déposer un dossier au titre du Fonds vert 2024 pour les nouvelles communes listées ci-dessous, pour des travaux courant 2025/2026, pour un total de 707 points lumineux, soit 707 000 € HT estimés.

Les communes concernées sont les suivantes : Aube, Lignou, Sainte Scolasse sur Sarthe, CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Champosoult, Saint Aubin de Bonneval, Verrières, Barville, Saint Hilaire sur Risle, La Lande Patry, Moulins la Marche, Planches et Saint Gilles des Marais.

Les communes concernées par le fond vert 2023 ont été informées par courrier de la possibilité de bénéficier de cette subvention afin d'anticiper le coût supplémentaire des travaux.

Les membres du bureau acceptent de présenter ces demandes pour délibération des membres du comité syndical.

Dossier Lum'ACTEE

Le vendredi 29 mars 2024, les communes ayant transféré la compétence éclairage public au Te61 ont été conviées à une réunion d'information. Divers sujets ont été abordés tels que le géoréférencement, le Fonds vert et les objets connectés. Ce dernier point a remporté un large succès.

L'entreprise Citylone a présenté ces objets connectés qui permettent de centraliser le pilotage d'une armoire avec supervision ou le pilotage des points lumineux individuellement avec retour d'informations.

Ainsi, il est proposé de déposer un dossier Lum'ACTEE afin de pouvoir potentiellement bénéficier d'une subvention d'investissement à hauteur de 50 % pour la mise en place d'un test de 50 armoires connectées. L'équipement d'une armoire est estimé à 900 €, soit un total de 45 000 €.

Les membres du bureau acceptent de présenter le dossier pour délibération du comité syndical.

6. Affaires et questions diverses

Acquisition d'une partie du bâtiment URSSAF

En 2017, le Te61 a déplacé son siège social au 6 Rue de Gâtel à Valframbert afin de pouvoir répondre à ses nouvelles missions. Le choix s'est porté sur une réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt que sur la construction d'un projet neuf malgré toutes les contraintes qui sont propres à la réhabilitation (bâti existant, type de construction, aménagement de la parcelle...). L'ancien site du CDG61 a donc été réhabilité dans ce

sens. Après 5 années d'utilisation, un manque de place est constaté. Le bâtiment voisin qui est propriété de l'URSAFF ne semble pas être utilisé dans sa totalité. La proposition consisterait à dédier une partie du bâtiment de l'URSAFF pour le Te61. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment.

Lors d'une première rencontre, il avait été proposé le découpage suivant :



Des échanges sont en cours de négociations avec LAIR Immobilier, agent mandaté par L'URSSAF, et le Te61.

Une proposition d'achat à hauteur de 400 000 € est envisagée. Mac QUEROLLE précise qu'il faudrait mentionner, dans l'offre, « frais d'agence et notariés inclus ». La prochaine rencontre a lieu sur le site de l'URSSAF le 21 mai prochain.

Les membres du codir autorisent le Président à poursuivre les négociations et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Panneaux de chantiers électrification / éclairage public

Dans le cadre du lancement du nouveau marché électricité une refonte des visuels est proposée ainsi qu'une harmonisation des panneaux de chantiers pour l'électrification et l'éclairage public.

Aujourd'hui, les chargés d'affaires remontent l'information que le Te61 est peu ou mal identifié sur le terrain. De plus il existe des pratiques différentes selon les entreprises. L'installation est parfois compliquée dans la pratique notamment pour les chargés d'affaires et les entreprises qui doivent personnaliser les panneaux pour chaque chantier. Les supports ne sont pas adaptés (bâche qui se déchire, problème de fixation des panneaux etc...)

Un audit a été réalisé au niveau d'autres syndicats par le biais du groupe de travail communication de la FNCCR pour connaître les différentes pratiques. Dans l'ensemble des syndicats les montants des chantiers ne sont pas affichés mais simplement des visuels génériques.

Les nouveaux panneaux ont pour objectifs :

- L'harmonisation de l'ensemble des panneaux de chantiers pour visualiser la présence du Te61 sur le terrain,
- De proposer une solution fixe et harmonieuse à fournir aux différentes entreprises qui auront un support unique,
- De proposer un visuel générique sans montant,
- De trouver un support adaptable à tous types de chantiers : robuste et non susceptible d'être volé,
- D'être opérationnels pour le mois de juin.

Madame Amale ELKHALEDI et Françoise REIG-HAMELIN soulignent l'importance de faire mentionner le coût des travaux engagés.



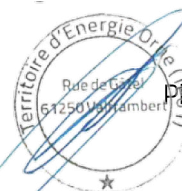
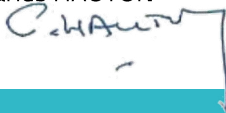
Après avoir effectué un tour de table, les membres du bureau valident, 15 voix pour et 2 contre les panneaux de chantiers proposés.

PRÉSENTATION ORDRE DU JOUR AG 31 MAI 2024

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Attribution du marché travaux d'électricité (vote) ;
4. Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (vote) ;
5. Plan de financement PCRS (vote) ;
6. Demande de subvention PCRS 3D (vote) ;
7. Dossier Fonds vert 2024 et Lum'ACTEE (vote) ;
8. Rapport du Contrôle de concession 2022 (vote) ;
9. Rapport d'activités SEM (vote) ;
10. Certificat d'Économie d'Énergie (vote) ;
11. Ouverture de poste « Secrétaire générale » (vote) ;
12. Ouverture de poste « Chargé(e) de la commande publique » (vote) ;
13. Suppression du budget annexe chaufferie bois de Bretoncelles (vote) ;
14. Fusion des budgets annexes chaufferies (vote) ;
15. Décisions budgétaires modificatives (vote) ;
16. Autorisation de signature – Achat d'une partie du bâtiment de l'URSSAF (vote) ;
17. AMI – « Générateur » (vote) ; film du TEN
18. BIOMASSE (vote) ;
19. FACE mobilisation des AODE (vote) ;
20. Affaires et questions diverses :
 - a. Écoloustics

Fin de la réunion à 16h 45

Le secrétaire de séance
Charles HAUTON



Le Président
Philippe AUVRAY

ANNEXES

Annexe n° 1 - Tableau – Dossier des projets « Ombrières »